

AVIS AU PUBLIC

COMMODO ET INCOMMODO

Conformément aux articles respectifs de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que les **demandes** et **décisions** ci-dessous ont été adressés à l'administration communale de Hesperange pour **affichage et publication**.

N° DU DOSSIER	DATE	DEM ⁽¹⁾	DÉC ⁽²⁾	ITM ⁽³⁾	ENV ⁽⁴⁾	COM ⁽⁵⁾	DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	EMPLACEMENT	AFFICHAGE	
										DU	AU
4/2025/047	05.03.25	X			X		M. HABSCHIED Christophe	Dépôt de fumier 400m3	1, op der Haard à Alzingen	12.03.25	27.03.25
3A/2024/4591/173	10.12.24		X	X			LOSCH IMPORT SARL	Exploitation d'un pont élévateur pour véhicules mobile Finkbeiner Const. 87112	5, rue des Joncs à Howald	19.02.25	31.03.25
3A/2024/4592/173	10.12.24		X	X			LOSCH IMPORT SARL	Exploitation d'un pont élévateur pour véhicules mobile Finkbeiner Const. 87113	5, rue des Joncs à Howald	19.02.25	31.03.25
3A/2024/4593/173	10.12.24		X	X			LOSCH IMPORT SARL	Exploitation d'un pont élévateur pour véhicules mobile Finkbeiner Const. 87114	5, rue des Joncs à Howald	19.02.25	31.03.25
3A/2024/4594/173	10.12.24		X	X			LOSCH IMPORT SARL	Exploitation d'un pont élévateur pour véhicules mobile Finkbeiner Const. 87115	5, rue des Joncs à Howald	19.02.25	31.03.25
3/2024/0250/119	13.02.25		X	X			IKO REAL ESTATE	Excavation de terres polluées et chantier d'excavation autre que la roche	23-25, rue des Bruyères à Howald	19.02.25	31.03.25
3A/2025/0404/174	31.01.25	X		X			COMAT LOCATIONS SA	Exploitation d'un appareil de levage mobile Wacker Neuson ET90	Territoire du Grand-Duché de Luxembourg	19.03.25	03.04.25
1/2024/0544	28.01.25		X		X		MUNDO PNEUS SARL	Cessation d'activités d'ateliers et garage de réparation (1/07/0472)	14, Allée de la Jeunesse Sacrifiée à Hesperange	26.02.25	07.04.25
4/2025/059	13.02.25		X		X		M. NAU Jean-Pierre	Station fixe de distribution de gasoil 15000 ltr	5, Rue Nachtbann à Itzig	26.02.25	07.04.25
1/2025/0069	20.02.25	X			X		ORANGE COMMUNICATIONS Luxembourg SA	Exploitation d'un site d'installations radioélectriques fixe à Itzig	Château d'eau Section B d'Itzig n° 2709/3556	26.03.25	10.04.25
3A/2025/0509/183	14.02.25	X		X			SOC. HABSCHIED	Exploitation d'un compresseur JSC type SB4/F-500, LB75	1, op der Haard à Alzingen	26.03.25	10.04.25
3A/2025/0099/174	26.02.25		X	X			BOUVY SA	Exploitation d'un monte escalier pour le compte de Mme. Sprengler-Teixeira	47, rue de la Libération à Itzig	05.03.25	14.04.25
3A/2025/0149/187	26.02.25		X	X			MATERIEL ELWE SERVICE SARL	Exploitation d'un élévateur à fourches Hyster J1.8XN pour le compte de Mecanauto	12, Rue des Bruyères à Howald	05.03.25	14.04.25
3/2024/0213/160	28.02.25		X	X			SIMON-CHRISTIANSEN & ASSOCIES	Installation et exploitation d'un poste de transformation relié à la sous-station SST10 pour	HoC de Gasperich à Luxembourg	05.03.25	14.04.25
3A/2025/0207/187	05.03.25		X	X			COMAT LOCATION SA	Exploitation d'un appareil de levage mobile Liebherr L514 Stereo	Territoire du Grand-Duché de Luxembourg	12.03.25	21.04.25
3/2024/0170	12.07.24		X		X		ADM. COMM. DE HESPERANGE	Exploitation de bureaux dans les combles	474, route de Thionville Hesperange	12.03.25	21.04.25
1/2025/0049	06.03.25		X		X		LSVAF1 Bodensee H20 SARL	Cessation d'activités de 3 installations de production de froid et de tours aérofrigérantes	33, rue de Gasperich à Hesperange	12.03.25	21.04.25
3A/2025/0249/186	12.03.25		X	X			TK ELEVATOR LUXEMBOURG	Exploitation d'un ascenseur dans la résidence	75, rue Ernest Beres à Howald	19.03.25	28.04.25
3A/2025/0286/186	12.03.25		X	X			ORONA Luxembourg SA	Exploitation d'un ascenseur dans la résidence	414, route de Thionville à Hesperange	19.03.25	28.04.25
3/2024/0213	02.08.24		X		X		LUXTRAM SA	Exploitation des transformateurs sur le site	Section HoC de Gasperich à Luxembourg	19.03.25	28.04.25
3/2024/0311/119	19.03.25		X	X			IKO REAL ESTATE	Modification de l'autorisation de cessation d'activités	23, rue des Bruyères à Howald	26.03.25	05.05.25
3/2024/0312/119	19.03.25		X	X			IKO REAL ESTATE	Modification de l'autorisation de cessation d'activités	25, rue des Bruyères à Howald	26.03.25	05.05.25
3A/2025/0677/173	19.03.25		X	X			ORONA Luxembourg SA	Exploitation d'un ascenseur dans la résidence	418, route de Thionville à Hesperange	26.03.25	05.05.25
3A/2025/0564/186	21.03.25		X	X			LME SARL	Exploitation d'un monte-escalier pour le compte de Mme. Schiltz Greiveldinger	34, Rue Auguste Scholer à Howald	26.03.25	05.05.25
3A/2025/0575/186	21.03.25		X	X			LME SARL	Exploitation d'un monte-escalier pour le compte de Mme. Koepfler-Ludig	25, Rue de la Libération à Itzig	26.03.25	05.05.25
3A/2025/0641/186	21.03.25		X	X			TK ELEVATOR SARL	Exploitation d'un élévateur pour le compte de la Maison Bastian	23, Rue de la Corniche à Itzig	26.03.25	05.05.25

DOSSIERS DE DEMANDE

Pour les établissements des classes 1 et 2, l'affichage des avis indiquant l'objet de la demande d'autorisation doit avoir lieu simultanément à la **maison communale** et, de manière bien apparente, à l'**emplacement où l'établissement est projeté**.

A dater du jour de l'affichage, le dossier de demande est déposé pendant une période de **15 jours** au service technique communal (bureau E5) et pourra y être consulté pendant ce délai par tous les intéressés. A l'expiration du délai d'affichage, le bourgmestre ou son délégué recueille les observations écrites et procède à une enquête de commodo et incommodo, dans laquelle sont entendus tous les intéressés qui se présentent. Il est dressé procès-verbal de cette enquête.

Les établissements des classes 3, 3A et 3B sont soumis à l'autorisation des ministres, **sans** qu'il y ait lieu de recourir à la **procédure d'affichage et publication** de la demande d'autorisation.

NOTIFICATIONS D'UNE DÉCISION / ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Le public est informé des **décisions** en matière d'établissements classés par affichage à la **maison communale** pendant **40 jours** tandis qu'elles ne sont **pas** affichées à l'**emplacement où l'établissement est projeté**.

Un **recours** pourra être introduit devant le **Tribunal Administratif** qui statuera en dernière instance et comme juge de fond. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de **40 jours**. Ce délai commence à courir à l'égard du demandeur de l'autorisation à dater de la notification de la décision et vis-à-vis des autres intéressés à dater du jour de l'affichage de la décision.

Pendant toute la durée de l'exploitation d'un établissement, une copie des autorisations est conservée à la commune et peut y être consultée librement.



Hesperange, le 26 mars 2025
Pour le Collège Echevinal

Le Bourgmestre,



Marc LIES